

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi trois juillet deux mille vingt-trois à vingt heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Mme Lise Castilloux, maire
M. Paul-Égide Bourdages, conseiller
M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant
Mme Maude Brinck-Poirier, conseillère
M. Jean-Bertrand Molloy, conseiller

Sont absent : M. Sylvain Bourque, conseiller
M. Joshua Burns, conseiller

Est aussi présente : Mme Céline Leblanc Méthot, greffière-trésorière adjointe

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux.

Les membres présents forment le quorum.

Mot de bienvenue.

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour;
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023;
4. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement du 19 juin 2023;
5. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2023;
6. Finances et comptes pour approbation;
7. Ajout surpresseur route des Érables – mandat arpenteur-géomètre;
8. Ajour surpresseur route des Érables – mandat notaire;
9. Réfection station de pompage PP8 (Lilas) – mandat arpenteur-géomètre;
10. Réfection station de pompage PP8 (Lilas) – mandat notaire;
11. Mandat rapport ingénierie vétusté station de pompage PP8 (Lilas);
12. Service ambulancier de la Baie – nomination représentants municipaux;
13. Demande de dérogation mineure – 11, route Arsenault;
14. Autre(s) sujet(s) :
 - 14.1 Demande dédommagement – non-respect contrat location;
 - 14.2 Demande rapports de conformité;
 - 14.3 Motion de félicitations – Fête nationale;
 - 14.4 Comité de sélection poste responsable service à la clientèle et des locations de salles;
15. Suivi dossier des élus;
16. Période de questions;
17. Ajournement de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un mot de bienvenue, le maire, Mme Lise Castilloux procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 023-07-558

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Maude Brinck-Poirier propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé avec le point 14, autres sujets, ouvert.

Unanimité.

RÉSOLUTION 023-07-559

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

Il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 023-07-560

4. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 JUIN 2023

Il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance d'ajournement du 19 juin 2023 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 023-07-561

5. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2023

Il est proposé par Mme Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2023 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 023-07-562

6. FINANCES ET COMPTES POUR APPROBATIONS

Il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les comptes pour approbation (comptes payés et à payer) du mois de juin 2023 soient acceptés pour un montant global de 172 088.02 \$ Ce montant ne tient pas compte des prélèvements directs déjà autorisés selon entente (ex. : règlement emprunt, frais fixes, etc.).

Unanimité.

RÉSOLUTION 023-07-563

7. AJOUT SURPRESSEUR ROUTE DES ÉRABLES – MANDAT ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'augmenter la pression sur la partie Nord de la route des Érables;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité a corrigé le problème de la conduite d'égout sanitaire situé sous la voie ferrée sur la route des Érables;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été effectué auprès de la firme d'arpentiers-géomètres AXIO pour effectuer le certificat de localisation;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis correspond à la réalité budgétaire de la Municipalité de Caplan;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acquérir une servitude permanente pour l'installation d'un surpresseur;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général par intérim confirme l'acquisition sans frais de la servitude;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le mandat soit octroyé à la firme d'arpentiers-géomètres AXIO au montant de 1 600 \$, excluant les taxes, pour effectuer le certificat de localisation.

Adopté.

RÉSOLUTION 023-07-564

8. AJOUT SURPRESSEUR ROUTE DES ÉRABLES – MANDAT NOTAIRE

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'augmenter la pression sur la partie Nord de la route des Érables;
CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité a corrigé le problème de la conduite d'égout sanitaire situé sous la voie ferrée sur la route des Érables;
CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été effectué auprès Me Serge Barriault, notaire;
CONSIDÉRANT QUE le prix soumis correspond à la réalité budgétaire de la Municipalité de Caplan;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acquérir une servitude permanente pour l'installation d'un surpresseur;
CONSIDÉRANT QUE le directeur général par intérim confirme l'acquisition sans frais de la servitude;
POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :
Que le mandat soit octroyé à Me Serge Barriault, notaire, pour rédiger, s'il y a lieu, l'acte notarié pour la servitude permanente sur la route des Érables pour un montant de 1 265 \$, excluant les taxes.
Adopté.

RÉSOLUTION 023-07-565

9. RÉFECTION STATION DE POMPAGE PP8 (LILAS) – MANDAT ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Caplan doit procéder à la réfection complète de la station de pompage PP8, située sur la rue des Lilas;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acquérir une servitude permanente pour repositionner la station de pompage PP8;
CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été effectué auprès de la firme d'arpentEURS-géomètres AXIO pour effectuer le certificat de localisation;
CONSIDÉRANT QUE le prix soumis correspond à la réalité budgétaire de la Municipalité de Caplan;
POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :
Que le mandat soit octroyé à la firme d'arpentEURS-géomètres AXIO au montant de 1 600\$, excluant les taxes, pour effectuer le certificat de localisation.
Adopté.

RÉSOLUTION 023-07-566

10. RÉFECTION STATION DE POMPAGE PP8 (LILAS) – MANDAT NOTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Caplan doit procéder à la réfection complète de la station de pompage PP8, située sur la rue des Lilas;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acquérir une servitude permanente pour repositionner la station de pompage PP8;
CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été effectué auprès Me Serge Barriault, notaire;
CONSIDÉRANT QUE le prix soumis correspond à la réalité budgétaire de la Municipalité de Caplan;
POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :
Que le mandat soit octroyé à Me Serge Barriault, notaire, pour rédiger s'il y a lieu l'acte notarié pour la servitude permanente sur la rue des Lilas pour un montant de 1 265 \$, excluant les taxes.
Adopté.

RÉSOLUTION 023-07-567

11. MANDAT RAPPORT INGÉNIEURIE VÉTUSTÉ STATION DE POMPAGE PP8 (LILAS)

CONSIDÉRANT la Municipalité a déposé une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 pour la réfection de la station de pompage PP8;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH demande de lui transmettre un rapport d'ingénierie de vétusté de la station de pompage PP8;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetratex a procédé à la confection des plans et devis pour la réfection de ce poste de pompage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'offre de service reçue de Tetratex au montant de 1 000 \$, excluant les taxes, soit acceptée pour la préparation du rapport de vétusté.

Adopté.

RÉSOLUTION 023-07-568

12. SERVICE AMBULANCIER DE LA BAIE – NOMINATION REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le Service ambulancier de la Baie demande de renouveler par résolution, les représentants nommés pour la Municipalité de Caplan pour les prochaines années 2023-2024 et 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de 2022-2023 actuels sont Messieurs Sylvain Bourque et Jean-Marc Moses, conseillers;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la Municipalité de Caplan mandate comme représentants au Service ambulancier de la Baie pour les années 2023-2024 et 2024-2025 : M. Jean-Marc Moses et M. Sylvain Bourque.

Adopté.

RÉSOLUTION 023-07-569

13. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 11, ROUTE ARSENAULT

CONSIDÉRANT la demande déposée pour la propriété située au 11, route Arsenault (lot 5 382 114 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT le respect de la procédure applicable dans le cas d'une demande de dérogation mineure soit de publier un avis public en expliquant la nature de la demande, sa portée et en invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande dans les 15 jours suivant l'avis;

CONSIDÉRANT qu'aucune question ou commentaire n'a été reçu durant la période de publication de l'avis;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme soit d'accepter **en partie** la demande déposée pour la propriété située au 11, route Arsenault (lot 5 382 114 du cadastre du Québec);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme soit **d'accepter en partie** cette demande dérogation mineure affectant le lot 5 382 114 situé au 11, route Arsenault, comme suit :

- Accepter la superficie de 99 m² du hangar;
- Refuser de régulariser la superficie du garage isolé et sa distance par rapport à la maison puisque ce bâtiment n'a pas fait l'objet d'un permis de construction.

Adopté.

14. AUTRE(S) SUJET(S) :

RÉSOLUTION 023-07-570

14.1 DEMANDE DÉDOMMAGEMENT – NON RESPECT CONTRAT LOCATION

CONSIDÉRANT la location de la salle Polyvalente à la salle Multifonctionnelle en soirée le 1^e juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la responsable des locations de salles en lien avec un incident qui a engendré des dépenses pour la Municipalité recommande de réclamer un dédommagement aux locataires pour les frais engendrés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal demande un dédommagement de 268.02 \$ aux locataires de la salle Multifonctionnelle (salle Polyvalente) du 1^{er} juillet 2023 pour le non-respect du contrat de location dûment rempli et signé;

Que ces locataires n'ont plus accès aux locations des infrastructures municipales.

Adopté.

RÉSOLUTION 023-07-571

14.2 DEMANDE RAPPORTS DE CONFORMITÉ

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont en cours au 356, boul. Perron Ouest et au 15, rue des Bouleaux (lots 5 382 851, 5 383 466 et 5 382 845) à Caplan (propriétaires distincts);

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures autorisées antérieurement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de recevoir un suivi quant aux autorisations soumises;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal demande un rapport de conformité à l'inspectrice en bâtiment pour les travaux effectués aux adresses cités ci-haut.

Adopté.

RÉSOLUTION 023-07-572

14.3 MOTION DE FÉLICITATIONS – FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT l'organisation de la Fête nationale à la plage de la Rivière et l'appréciation des activités offertes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est fière de la participation importante des bénévoles du comité de l'OTJ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil municipal transmette une lettre à l'OTJ pour les féliciter et remercier de leur implication à cette activité et du succès obtenu;

Adopté.

RÉSOLUTION 023-07-573

14.4 COMITÉ DE SÉLECTION POSTE RESPONSABLE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE ET DES LOCATIONS DE SALLES

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de responsable du service à la clientèle et des locations de salles;

CONSIDÉRANT QU'un processus de dotation est mis à en place et nécessite un comité de sélection;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil mandate M. Paul-Égide Bourdages, conseiller et Vital Cyr, directeur général par intérim à titre de comité de sélection.

Adopté.

15. SUIVI DOSSIER DES ÉLUS

Chacun des élus présents font un suivi de leur dossier.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions furent émises.

RÉSOLUTION 023-07-574

17. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Jean-Marc Moses la séance est ajournée au 17 juillet 2023 à 19 h.

Il est 20 h 32.

Unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)